

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 septembre 2022

Délibération n°2022/221

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 47 Votants : 56 Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 26 septembre à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Cour et Buis, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est également transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur [www.entre-bievretrhone.fr](http://www.entre-bievretrhone.fr)

Date de convocation du Conseil : 20 septembre 2022

### MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	M. MONTEYREMARDE Christian
ANJOU	M. DOLPHIN Jean-Michel
ASSIEU	M. SEGUI Jean-Michel
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice - M. SOLMAZ Kénan
BOUGE CHAMBALUD	M. ANDRE Sébastien
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	M. MALATRAIT Jean-Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	M. BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	M. VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	M. GARNIER Jacques
JARCIEU	M. BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	M. MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine - M. COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - M. PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	M. MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	M. MERLIN Denis
PISIEU	M. DURIEUX Jean-Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	M. PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mme FAVRE PETIT MERMET Patricia
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	M. DURANTON Robert - M. PEY René - Mme BONNET Josette - M. ROUSVOAL Marc - Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	M. TEIL Laurent
SAINT BARTHELEMY	M. BECT Gérard
SAINT CLAIR DU RHONE	M. MERLIN Olivier - Mme LECOUTRE Sandrine
SAINT JULIEN DE L'HERMS	M. MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	M. GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - M. CORRADINI Louis - Mme RABIER Christine - M. RULLIERE Claude - Mme CHOUCHANE Aïda
SAINT PRIM	M. CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	M. MOUCHIROUD Robert
SALAISE SUR SANNE	M. VIAL Gilles, Mme BUNIAZET Françoise, M. AZZOPARDI Xavier
SONNAY	M. LHERMET Claude

VERNIOZ

Mr REY Jean-Marc

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent – Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr DESSEIGNET Frédéric pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie – Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mme BONNET Josette – Mme HAINAUD Marie Christine pouvoir à Mr PEY René – Mr DARBON Thierry pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André – Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mme BUNIAZET Françoise – Mme MONNERY Annie pouvoir à Mr SOLMAZ Kenan

**EXCUSES** : Mme CLARET Nelly – Mr FLAMANT Yann - Mme GRANGEOT Christelle – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mme OGIER Karelle - Mr ILTIS Laurent – Mme BATARAY Zerrin - Mr CHAMBON Denis – Mr SATRE Luc

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.



**OBJET : Social : Bus France Service MSA – Convention avec les communes et la MSA**

Monsieur André MONDANGE, Vice-président à la politique de la ville, à la prévention, aux affaires sociales et à la santé, expose les modifications du plan de financement du bus itinérant France Service MSA et les points d'arrêts proposés.

Afin de mettre à disposition de l'ensemble des habitants des territoires ruraux les compétences de la MSA pour assurer un accompagnement numérique et administratif de qualité auprès des publics fragiles ou isolés, le Conseil communautaire du 28 mars à l'unanimité de ses membres a :

- \* Approuvé l'intervention de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône au dispositif Bus France Services MSA ;
- \* Approuvé la prise en charge financière de 22 000 € sur trois ans, selon le principe mis en place pour les Bus France Service sur les QPV, la moitié du coût est supporté par EBER CC et l'autre moitié par les 35 communes, hors celles en quartier prioritaire, de 4 arrêts de Bus France Services, 1 arrêt pour chacune des 4 zones définies ;
- \* Pris acte que l'engagement d'EBER CC était conditionné à l'engagement simultané des communes du territoire, soit 628,60 € par commune pour les 3 années, hors Roussillon et Le Péage de Roussillon.

Or compte tenu du contexte inflationniste actuel, la MSA a envisagé de réviser son coût annuel de demi-journée pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années portant celles-ci de 4 000 €.

Pour les 4 ½ journées, à l'instar du principe mis en place pour les Bus France Service sur les QPV, la moitié du coût est supporté par EBER CC et l'autre moitié par les communes pour 4 demi-journées sur EBER.

Pour la 5<sup>ème</sup> demi-journée, il est envisagé une répartition à 1/3 entre EBER CC, la commune de Beaurepaire et les 34 communes hors QPV.

	2 jours pour 3 ans		0,5 journée supplémentaire pour 3 ans			Total des 2,5 jours pour 3 ans		
	EBER	Chaque commune	EBER	Chaque commune sauf Beurepaire (34 communes)	Beurepaire	EBER	Chaque commune sauf Beurepaire (34 communes)	Beurepaire
<b>Alternative</b> : 5 demi-j avec 5000 €/demi-j la 1ère année et 4000 €/demi-j sur 2 ans. 4 demi-j avec clé de répartition à 50 % mais une clé de répartition différente à 33% pour la 5ème demi-journée	50%	50%	33%	33%	33%			
	26 000 €	743 €	4 333 €	127 €	4 333 €	30 333 €	870 €	5 076 €

Cette proposition permet de maintenir l'organisation actuelle sans mettre en péril le plan financier de la MSA.

Toute demi-journée supplémentaire est à la charge exclusive des communes.

**Durée et modalité de l'engagement :**

- 3 ans avec des clauses annuelles renouvelables tacitement dans la limite des 3 ans
- Modalités définies par :
  - Une convention entre la MSA et la communauté de communes.
  - Une convention entre la Communauté de communes et les communes

Planning de la tournée du bus France Service

			Lieu fixe	Demi-journée	Démarrage tournée
<b>MERCREDI</b>	<b>Journée</b>	<b>Beurepaire</b>	Mairie	09H00 à 12H00 13H45 à 16H45	6 juillet
<b>JEUDI</b>	<b>Matin</b>	<b>Agnin</b>	Mairie	09H00 à 12H00	8 septembre
	<b>Après-midi</b>	<b>Chanas</b> semaine paire	Mairie Place de France	13H45 à 16H45	8 septembre
		<b>Assieu</b> semaine impaire	Mairie Salle du conseil	13h45 à 16h45	15 septembre
<b>VENDREDI</b>	<b>Matin</b>	<b>Les Roches de Condrieu</b> semaine paire	Mairie Salle du conseil	09H00 à 12H00	9 septembre
		<b>St Maurice L'Exil</b> semaine impaire	Mairie Salle des mariages	09H00 à 12H00	16 septembre

- 
- Vu le Code général des collectivités territoriales,
  - Vu la délibération du 28 mars 2022 relative à l'approbation de l'intervention de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône au dispositif Bus France Services MSA avec la prise en charge financière de 22 000 € sur trois ans,

Considérant le contexte inflationniste actuel,  
 Considérant l'exposé ci-dessus,

**Le Conseil communautaire,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité de ses membres,**

**APPROUVE** l'incidence financière à la hausse du dispositif selon la clé de répartition détaillée ci-dessus pour la prise en charge de 5 demi-journées sur le territoire d'EBER CC, soit une participation de la part d'EBER CC d'un montant de 30 333 €,

**APPROUVE** l'organisation de la tournée telle que ci-dessus présentée,

**AUTORISE** Madame la Présidente à accomplir toute formalité et signer tout document relatif à ce dossier,

**CHARGE** Madame la Présidente et Madame la Responsable du Service Gestion Comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme  
La Présidente,  
**Sylvie DEZARNAUD**